



Divorce et donation immobilière - remariage et usufruit

Par **rilke**, le **04/03/2013** à **23:49**

bonjour

lors de mon divorce en 2005, j'ai fait donation de la part qui me revenait de la maison dont nous étions propriétaires à mes deux filles mineures à l'époque. C'était la "condition" posée par mon ex époux pour que cette maison ne soit pas mise en vente et qu'il n'ait pas à me "racheter" ma part. Mon ex époux a donc continué à vivre dans cette maison. Il y vit encore aujourd'hui avec sa nouvelle épouse. Il a récemment expliqué à mes filles (dont l'une est aujourd'hui majeure) que s'il décédait, sa seconde épouse (il s'est marié en 2012) aurait l'usufruit de la maison.

J'ai toujours pensé qu'en faisant cette donation lors de mon divorce, mes filles devenaient de fait propriétaires d'une partie de cette maison. Dans ce cas, l'épouse de leur père peut elle quand même bénéficier de l'usufruit de la totalité du logement sans contrepartie financière pour mes filles ? Ne sont elles pas "lésées" ? Peuvent elles s'opposer à cet usufruit ? Ma fille aujourd'hui majeure peut elle demander sa "part" de cette maison (ou du moins l'équivalent financier) ?

Merci